



Charte du Ramasseur

2020

- Le conducteur doit avoir minimum 18 ans et posséder une RC familiale
- Le chien doit avoir minimum 18 mois et être en ordre de vaccination
- Le conducteur doit :
 - ✓ Etre en ordre de cotisation à l'UGC asbl
 - ✓ Avoir suivi le séminaire de « Recherche et ramassage du petit gibier avec chien »
 - ✓ Avoir réussi l'examen théorique et pratique sur dummy et/ou gibier froid, sur terre et à l'eau
 - ✓ Avoir réussi les deux « parrainages » en situation de chasse
 - ✓ Avoir une tenue correcte et équipement adéquat
 - ✓ Garder son chien sous contrôle (en laisse pour se rendre au poste et hors travail)
 - ✓ Ecouter et respecter les consignes du jour
 - ✓ Toujours donner priorité au chien du fusil
 - ✓ Rester poli en toutes circonstances
 - ✓ Respecter ses engagements (assumer ses dates de chasse sauf cas de force majeure et rester disponible si sur la liste « réserve »)
- Tout conducteur breveté devra refaire les épreuves « pratiques » et « parrainage en chasse réelle » avec tout nouveau chien